



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite spécialisée - **Le Versoud**

Les Chantournes



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes des *Chantournes* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement et

les détails de la vie pratique. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous offrir confort, sécurité et bien-être est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



La résidence dispose de 84 chambres réparties dans 5 appartements.



Votre cadre de vie

La résidence *Les Chantournes* est située dans la ville du Versoud, au cœur de l'Isère, dans un environnement calme et verdoyant.

Établissement pluridisciplinaire et spécialisé dans l'accueil de personnes âgées en situation de handicap intellectuel, la résidence dispose de 84 chambres réparties dans 5 appartements.

Un projet d'accompagnement individualisé est mis en place dans les

semaines qui suivent votre arrivée. Il est destiné à maintenir votre autonomie et vos liens sociaux.

De l'assistante administrative au médecin, du technicien de maintenance à l'aide-soignant, les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 21 m², toutes les chambres sont équipées d'une salle de bains. Pour que vous vous sentiez en sécurité, vous disposez d'un médaillon d'appel d'urgence garantissant l'intervention des membres du personnel en cas de besoin.

Télévision et téléphone peuvent être installés dans votre chambre si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par le technicien de maintenance. Un téléviseur et le poste téléphonique sont fournis par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et un lit pouvant être adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

Le rez-de-chaussée de la résidence regroupe des lieux d'animation et de vie en commun. Au sein de la résidence, une bibliothèque, un espace de balnéothérapie, une salle Snoezelen, des salons, une salle polyvalente, le P'tit resto, le média bar, un salon de coiffure/esthétique sont à votre disposition pour vous détendre, participer à des activités et partager des moments agréables.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Vous pouvez y participer, si vous le souhaitez. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge de maison** (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) est effectué tous les jours. Les draps sont changés au minimum une fois par semaine. **Vos affaires personnelles** seront également entretenues et marquées à votre nom par nos soins, sans supplément facturé. Nous vous recommandons de prendre en charge le nettoyage de votre linge délicat, avec l'aide de vos proches si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et des extérieurs sont pris en charge par le technicien de maintenance.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par un résident facteur avec l'aide du personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil, ou faire déposer par un membre de l'équipe, les lettres affranchies que vous voulez envoyer.
- Les résidents qui le souhaitent peuvent demander à rencontrer un ministre du culte de leur confession et participer aux **offices**.
- **Un salon de coiffure** est ouvert une journée par semaine au sein de l'établissement (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Un coffre-fort** est disponible au sein de la résidence.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Accueillir, écouter, soutenir, apporter des soins, apaiser les inquiétudes lorsqu'elles se manifestent : tel est le rôle du personnel de la résidence *Les Chantournes*.

Vous accompagnez au quotidien :

- **L'équipe administrative**, composée de la direction, d'un cadre administratif et d'une équipe de secrétaires ;
- **L'équipe soignante**, constituée d'un infirmier coordinateur, d'infirmiers diplômés d'État, d'aides-soignants, d'une accompagnante santé et d'agents de soins ;
- **L'équipe médicale et paramédicale**, comprenant un médecin coordonnateur, un psychologue, un psychomotricien et un éducateur sportif en activités physiques adaptées ;

- **L'équipe socio-éducative**, composée d'un animateur, d'un éducateur spécialisé et d'un moniteur-éducateur.

- **L'équipe cadre de vie**, comprenant une responsable administrative et cadre de vie, des agents cadre de vie et une lingère.

Toutes les équipes sont sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration.



Tous les repas sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, l'espace P'tit resto est réservé à cet effet.

Les repas sont pris en commun dans les salles à manger de chaque étage.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner en chambre ou au restaurant à partir de 7h15 ;
- le déjeuner à 12h ;
- le goûter à 16h ;
- le dîner à 19h.

Si votre état de santé l'exige, des plateaux sont servis dans les chambres.

Maintien du lien avec vos proches

Votre famille et vos amis sont les bienvenus, leur présence à vos côtés est importante.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier gracieusement de notre abonnement à l'application Famileo, qui permet de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.

Activités

Des activités encadrées par l'éducateur en activités physiques adaptées, l'animateur et les personnels paramédicaux sont proposées quotidiennement : cuisine, musicothérapie, gymnastique douce, loisirs créatifs, art-thérapie, repas à thème,

sorties et visites. Des associations interviennent au sein de l'établissement pour animer des ateliers divers : poterie, médiation animale...

Des rencontres sont régulièrement organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Individuelles ou collectives, ces activités ont pour objectifs de développer vos potentialités, de favoriser votre autonomie et votre créativité, de faciliter l'ouverture sur la vie sociale et culturelle. L'accompagnement proposé est respectueux du rythme, des capacités et des attentes de chacun.

La méthode Montessori

Nous mettons en œuvre dans notre établissement la méthode Montessori. Elle consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes et à participer à la vie de l'établissement dans la mesure de leurs envies et de leurs capacités, à proposer des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Cette nouvelle approche a des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. L'ensemble du personnel accompagne les résidents selon une charte commune à tous les établissements de la Fondation Partage et Vie. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.



Un programme d'activités individualisé est défini avec vous.

Tranquillité et confort de chacun

Il est essentiel de respecter la tranquillité de l'établissement. Vous devez veiller à ne pas être bruyant en utilisant vos radio, télévision, téléphone ou en accueillant vos proches, ceci afin de préserver le sommeil et l'intimité de chacun. Lors de votre admission, un règlement intérieur vous sera remis. Pour respecter les prescriptions liées aux traitements médicaux, les boissons alcoolisées sont strictement interdites dans l'établissement.

Vivre ensemble en toute sécurité

Pour votre sécurité, pour votre santé et celle des autres, veuillez respecter l'interdiction de fumer et vapoter dans les locaux (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Le règlement relatif à la sécurité incendie s'impose à tous, résidents, personnels et visiteurs. Les salariés de l'établissement ayant suivi une formation de sécurité incendie indiqueront les instructions à suivre s'il est besoin. En cas d'alerte, il est recommandé de rester calme et de suivre les consignes prévues à cet effet.

Les sorties et vacances

À tout moment, vous pouvez sortir déjeuner ou aller vous promener. Prévenez-nous simplement de votre absence. Vous pouvez aussi partir en week-end ou en vacances avec votre famille. Merci à

celle-ci de nous avertir de votre absence suffisamment tôt (72h à l'avance) afin que nous préparions au mieux vos affaires personnelles et traitements nécessaires

En fonction de votre budget, vous avez aussi la possibilité de partir avec des organismes proposant des séjours adaptés ou de bénéficier de ceux organisés par l'établissement.

La gestion de l'argent personnel

Sont à votre charge les petites dépenses (produits d'hygiène et de beauté, sorties personnelles et menus achats divers), mais également les dépenses telles que le coiffeur, les vêtements, les meubles ou la décoration pour votre chambre, les séjours de vacances... L'éducateur spécialisé et le moniteur éducateur vous aideront dans la gestion de votre argent personnel.

Vie privée

Vous pouvez souhaiter nouer des relations affectives avec un autre résident ou une personne extérieure à l'établissement. Les personnels doivent respecter votre intimité, dans le cadre d'une relation consentie librement et de manière éclairée. L'équipe pourra répondre à toutes vos questions si besoin.

La qualité des soins

La résidence *Les Chantournes* est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut

intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est, dans tous les cas, informé des prescriptions réalisées.

Pédicure-podologue, orthophoniste peuvent également venir vous prodiguer leurs soins sur place qui seront alors à votre charge. Des conventions de partenariat médical permettant d'établir des complémentarités et d'instituer des réseaux de soins ont été signées avec les centres hospitaliers et les différents réseaux de soins locaux.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Une visite de pré-admission est obligatoire. Elle s'effectue avec l'équipe d'accueil (infirmier coordinateur, équipe éducative, psychologue).

Les documents nécessaires à votre admission sont les suivants :

- la carte d'identité / une fiche d'état civil ou un extrait de naissance ;
- une carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- un justificatif de ressources : titres de pensions ou de retraites et dernier avis de non-imposition ;
- un dossier médical ;
- une copie du jugement en cas de tutelle ou curatelle.

Il est également important d'apporter :

- votre carnet de santé ;
- votre carte de groupe sanguin ;
- vos examens radiologiques ;
- votre linge personnel.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à l'accueil de l'établissement).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En

cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée à l'accueil de l'établissement). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3133.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Juin 2026. Crédit photo : Valérie Couteron. Réalisation : tandM.
En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyens d'accès : SNCF : gare de Lancey ou gare de Grenoble.
Bus : ligne C9 depuis Grenoble, arrêt « Étapes-Malvaisin ».

Les Chantournes

Établissement pour personnes handicapées vieillissantes

196, rue Henri Giraud – 38420 Le Versoud
Téléphone : 04 76 52 69 00 – Fax : 04 76 77 30 63
Courriel : leschantournes@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 139 établissements et plus de 7 200 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.

